## Département de l'Aude

# REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement de Carcassonne

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

### **DECISION DU PRESIDENT**

Objet:

Réhabilitation

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Aire Audois,

Voyage **CASTELNAUDARY** 

d'Accueil des Gens <sub>VU</sub> le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

Décision n° 22-157

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du portant délégations de pouvoir 9 décembre 2021 communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.4,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise pour la réhabilitation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à CASTELNAUDARY,

Ampliation faite le

Certifié exécutoire en Préfecture le :

Lot(s)	Désignation	
01	VRD/ G.O.	
02	Serrurerie- Menuiseries extérieures	
03	Electricité/ Gestion informatisée	
04	Plomberie Sanitaires	

Et par la publication le:

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

Vu l'avis de la commission Marchés à Procédures Adaptées en date du 12 décembre 2022,

Et par notification de :

#### DECIDE

**ARTICLE I** : de signer le marché pour la réhabilitation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à CASTELNAUDARY comme suit :

Lot	Attributaire	Montant en € HT	
01	Déclaré sans suite pour cause d'infructuosité		
	lié à une absence d'offre		
02	Déclaré sans suite pour	cause d'infructuosité	
02	lié à une absence d'offre		
03	SARL CHARTIER ELEC		
	4, rue du Fanum	70 286,68 € HT	
	11400 FENDEILLE		
04	SARL CHARTIER MAINTENANCE		
	4, rue du Fanum	38 800,00 € HT	
	11400 FENDEILLE		

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 011-200035855-20221213-DECISION\_22157-DE

ARTICLE II : la présente décision n° 22-157 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE III : Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 13 décembre 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER